

Montréal, le 18 juillet 2024

Marie-Eve Fortin, présidente
Linda St-Michel, commissaire
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
eolienppaw@bape.gouv.qc.ca

Objet : Commentaires de la FCCQ - Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup

Mesdames les commissaires,

Grâce à son vaste réseau de 120 chambres de commerce et 1 000 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 45 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Le projet PPAW

La FCCQ appuie la réalisation du projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk d'Énergie éolienne PPAW s.e.c. dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup. Les besoins du Québec en électricité propre sont immenses et commandent des actions importantes de la part de tous les acteurs de la société afin d'en augmenter la production aussi rapidement que possible. Ce projet permettrait l'ajout de 349,8 MW d'électricité propre au réseau d'Hydro-Québec, permettant la réalisation de projets d'électrification des transports, de décarbonation d'activités industrielles et de développement économique durable.

La filière éolienne est solidement implantée en tant que composante essentielle de notre portefeuille énergétique, en raison de son coût de revient compétitif et de la capacité de déployer des parcs éoliens rapidement dans une variété de régions, à proximité du réseau de transport électrique existant. La région du Bas-Saint-Laurent compte déjà plusieurs parcs existants et son potentiel éolien est parmi les plus intéressants au Québec. Ce projet s'inscrit donc dans un cadre national et régional favorable à sa réalisation.

Le projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk (PPAW) engendrerait des retombées économiques importantes pour les MRC et leur région, incluant 350 emplois pendant sa phase de construction jusqu'en 2026 et 23 emplois pendant sa phase d'opération pour l'entretien et la maintenance des installations, d'une durée prévue de 30 ans. Son promoteur, Énergie éolienne PPAW s.e.c., est un partenariat égalitaire (50/50) entre Énergies Renouvelables Invenergy Canada, dont la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) est un actionnaire majeur et qui a fait ses preuves au Québec en y livrant 5 projets éoliens totalisant près de 400 MW, et l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., composée de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL), qui

comprend huit MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek, de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (RÉGIE), qui comprend six MRC, ainsi que des MRC de Montmagny et de L'Islet.

Ce modèle de partenariat égalitaire permet à la fois d'assurer aux communautés de l'Est-du-Québec de nouveaux moyens financiers pour se développer, tout en pouvant compter sur un partenaire privé ayant une expertise précise pour la conception, la construction et l'opération de projets éoliens de ce genre. Il reflète également le consensus régional en faveur de ce projet, puisque les représentants élus de la population avoisinante sont partie prenante de l'élaboration du projet. Le promoteur a d'ailleurs mené de nombreuses rencontres avec les acteurs locaux, incluant la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek, et tenu 7 séances de portes ouvertes pour les citoyens dans le cadre du déroulement du projet.

L'étude d'impact décrit bien les impacts faibles à nuls qu'aurait le projet, que ce soit pour la faune, le paysage et le climat sonore. L'utilisation de chemins existants, la proximité d'une ligne de transport d'Hydro-Québec et l'absence de résidences permanentes dans la zone contribuent à rendre optimal l'emplacement de ce projet.

Le contexte économique

Il est important de rappeler que Hydro-Québec fera face à de nombreux défis au cours des prochaines décennies, puisque le Québec aura besoin d'entre 150 et 200 TWh d'électricité propre supplémentaire d'ici 2050 afin d'atteindre ses objectifs de carboneutralité tout en faisant croître notre économie. Seulement d'ici 2035, Hydro-Québec planifie l'ajout de 60 TWh, soit entre 8 000 et 9 000 MW de puissance additionnelle. Cela équivaut à la puissance fournie actuellement par trois de nos plus grands ouvrages hydroélectriques : l'aménagement Robert-Bourassa (LG-2), Manic-5 et le complexe de la Romaine.

Les trois-quarts de cette électricité supplémentaire serviront, d'ici 2035, à décarboner le Québec, c'est-à-dire à électrifier des moyens de transport et des systèmes de chauffage, mais aussi à remplacer des procédés industriels polluants par de l'électricité propre. Le quart restant devrait être consacré à la croissance économique, notamment en permettant le développement, toujours à base d'électricité propre, de nouvelles entreprises et l'expansion d'entreprises existantes. Ces besoins sont très réels et ce, dès aujourd'hui : lors du premier appel de projets effectué depuis l'adoption du projet de loi 2, plus de 150 demandes totalisant plus de 30 000 MW d'électricité ont été déposées. Même en 2035, en présumant que 100% des objectifs du Plan d'action d'Hydro-Québec auront été atteints, le Québec sera loin de pouvoir répondre à cette demande. Il y aura donc un coût d'opportunité à chaque projet d'économie d'énergie ou de production d'énergie qui sera entravé dans sa réalisation. Des dizaines d'entreprises québécoises ont des projets de développement nécessitant de l'électricité supplémentaire que nous n'avons pas encore, sans compter les investissements directs étrangers que peut générer, plus que jamais, notre électricité propre.

Tout en devant impérativement répondre à ce besoin énergétique, il est nécessaire que le Québec offre un environnement favorable pour les investisseurs étrangers. D'autant plus lorsqu'il est question des coûts d'électricité inférieurs retrouvés au Québec par rapport aux juridictions comparables, qui se trouvent en compétition avec celui-ci pour attirer des investissements privés étrangers. Nonobstant d'autres impacts non souhaitables liés à la surconsommation énergétique, la faiblesse des coûts d'électricité au Québec constitue un critère important pour l'attrait des investissements. Il faut s'assurer de maintenir autant que possible cet avantage compétitif, alors que d'autres juridictions offrent des congés de taxes et d'impôt, des approbations plus rapides pour des projets étant donné des critères d'évaluation moins exigeants, une main-d'œuvre disponible, etc.

Selon les résultats de ce plus récent appel d'offres, le coût de l'énergie éolienne est très compétitif. Le coût moyen de fourniture prévu dans les soumissions retenues est de 7,8 ¢/kWh. Le coût de revient du gigantesque complexe hydroélectrique de La Romaine, sur la Côte-Nord, était inférieur, à 6,4 ¢/kWh, mais l'ampleur des projets est difficilement comparable. Dans le cas du projet PPAW, le prix soumissionné revient 5,4 cents du kWh, ce qui est particulièrement compétitif.

Recommandation

En raison de l'impact très faible du projet sur son milieu et des immenses besoins en énergie propre du Québec, la FCCQ souhaite que le BAPE recommande au gouvernement la réalisation du projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk d'Énergie éolienne PPAW s.e.c. dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup

Nous demeurons disponibles pour en discuter avec votre équipe et vous, à votre convenance.

Je vous prie de recevoir, Mesdames les commissaires, l'expression de ma considération distinguée.



Claude Breton
Président-directeur général
par intérim